

FAQ élèves

Que s'est-il passé exactement ?

Codes Rousseau a été victime d'un incident de cybersécurité affectant l'application Easysystème. À la suite d'un signalement externe, des investigations approfondies ont été menées avec l'appui d'experts spécialisés. Ces analyses ont confirmé qu'un accès non autorisé aurait probablement permis l'exfiltration de données.

Les analyses sont-elles terminées ?

Oui. Les investigations techniques sont terminées et le périmètre des données potentiellement concernées est désormais identifié.

Quelles données me concernant peuvent être concernées ?

Selon les informations enregistrées dans l'application, les catégories de données pouvant être concernées par l'incident peuvent inclure :

- Données d'état civil (nom, sexe, date de naissance)
- Coordonnées (adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone)
- Photographie d'identité
- Identifiant officiel lié au permis de conduire (numéro NEPH) ainsi que la date d'enregistrement associée
- Données relatives à l'obtention de l'ASR (ASR, ASR1, ASR2)
- Signature

Est-ce que l'application Easysystème fonctionne toujours ?

Oui. L'application Easysystème reste opérationnelle et aucune interruption de service n'est en cours.

Quelles mesures ont été prises par Codes Rousseau ?

Codes Rousseau a activé l'ensemble de ses dispositifs de gestion d'incident, notamment :

- Activation d'une cellule de gestion d'incident dédiée
- Mobilisation d'experts externes spécialisés en cybersécurité
- Analyses techniques approfondies et remédiations
- Renforcement des mesures de sécurité
- Notification de la violation de données à caractère personnel auprès de la CNIL, dans les délais prévus par l'article 33 du RGPD

Existe-t-il un risque d'usurpation d'identité ou de fraude ?

Oui. Compte tenu des catégories de données potentiellement concernées, il existe un risque de tentatives d'usurpation d'identité et de fraude, ainsi que de démarches abusives, notamment via des messages ciblés, des appels frauduleux ou l'utilisation induite d'informations. La vigilance est particulièrement importante face aux sollicitations inattendues demandant des informations complémentaires ou des documents.

Que dois-je faire immédiatement ?

Aucune action urgente n'est imposée. Il est toutefois recommandé :

- De rester vigilant face aux emails, SMS ou appels inattendus
- De ne jamais communiquer d'informations personnelles, de documents ou d'identifiants sur demande non vérifiées
- D'éviter de cliquer sur des liens ou d'ouvrir des pièces jointes provenant d'expéditeurs inconnus ou au contenu inhabituel.

Comment reconnaître un message frauduleux lié à cet incident ?

Toute sollicitation suspecte ou inhabituelle demandant une action urgente, des documents, une pièce d'identité, un justificatif, un code reçu par SMS, ou incitant à cliquer sur un lien non officiel doit être considérée comme suspecte, même si elle prétend provenir de Codes Rousseau, d'une auto-école, d'un organisme public ou d'un "service support".

En cas de doute, vous pouvez nous contacter à cette adresse : information.easysysteme@codes-rousseau.fr

Dois-je changer mes mots de passe ?

Aucun changement de mot de passe obligatoire n'est requis à ce stade. Toute recommandation spécifique en ce sens ferait l'objet d'une communication dédiée.

À titre de bonnes pratiques générales, il est recommandé :

- D'utiliser des mots de passe uniques pour chaque service
- De privilégier des mots de passe longs et complexes, d'au moins 12 caractères
- D'activer l'authentification multifacteur lorsque possible
- D'utiliser un gestionnaire de mots de passe
- De ne jamais communiquer ses mots de passe, même à un interlocuteur se présentant comme un support.

Qui contacter si j'ai une question ou si je reçois un message suspect ?

Vous pouvez contacter votre auto-école, qui reste votre interlocuteur de proximité. Vous pouvez également écrire à Codes Rousseau à l'adresse information.easysysteme@codes-rousseau.fr notamment si vous recevez une sollicitation suspecte ou si vous disposez d'un élément utile.

Que faire si je reçois un lien, une capture ou si je vois une publication de données ?

Il est recommandé :

- De ne pas cliquer sur les liens et de ne pas relayer d'informations non vérifiées
- De conserver les éléments reçus

De transmettre ces éléments à Codes Rousseau à l'adresse information.easysysteme@codes-rousseau.fr afin qu'ils puissent être analysés et encadrés.

Serai-je informé si la situation évolue ?

Si de nouveaux éléments significatifs devaient être portés à la connaissance de Codes Rousseau, une communication complémentaire serait réalisée.